



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT SUR LE PARKING SITUE AU 429
BOULEVARD PASTEUR**

Arrêté de Police N° 50-2022 (ST) du 27 juin 2022

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

*Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités
Territoriales,*

Vu le code de la route,

*Vu la demande écrite formulée par le Syndicat Mixte des Transports du
Douaisis*

*Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer le bon ordre et la sécurité lors de la réalisation de travaux de
réaménagement du local de son service Vellow aux N°429 du
Boulevard Pasteur.*

ARRETE

ARTICLE 1

*Des travaux de réaménagement du local Vellow situé au 429 Bd
Pasteur seront réalisés à compter du lundi 11 juillet 2022 et pour une
durée de 06 semaines pour le compte du Syndicat Mixte des
Transports du Douaisis*

ARTICLE 2

*Pendant toute la durée des travaux, la circulation et le stationnement
de tous véhicules seront interdits sur l'ensemble du parking situé au
N°429 Bd Pasteur.*

ARTICLE 3

*Le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis
se chargera de la mise en place de la signalisation réglementaire.*

ARTICLE 4

*Le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de
DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés
chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent.*

Fait à GUESNAIN, le 27 juin 2022

*Le Maire,
Maryline Lucas*

